blir avec ampleur, et il est impossible de méconnaître qu'il nous oblige à réformer notre définition du principat. Ses recherches ont été poursuivies parallèlement à celles d'A. Alföldi, mais indépendamment, et même M. Béranger pourrait ici ou là invoquer une légère priorité.

Le premier chapitre, *Avènement et principat*, conduit au nœud du problème. Il est très difficile de déterminer la date exacte de l'avènement, car celle-ci ne paraît pas coïncider avec la collation de pouvoirs précis. La preuve apportée est surtout saisissante pour l'avènement de Tibère. M. Béranger a pu s'appuyer ici sur un excellent mémoire de M. Pippidi. Il invoque surtout les documents égyptiens pour démontrer que la vraie date de l'avènement de Tibère est sensiblement postérieure à la mort d'Auguste. Je note que l'analyse du texte de Tacite confirme pleinement la thèse de M. Béranger. Quand Auguste meurt, Tibère possède la puissance tribunicienne et l'*imperium* proconsulaire, c'est-à-dire, si les juristes avaient raison, les deux composantes essentielles du pouvoir impérial. Pourtant il s'obstine pendant des semaines à refuser qu'on le considère comme le successeur d'Auguste. La même preuve est à vrai dire plus difficile à administrer pour d'autres avènements. En tout cas, il me paraît impossible de ne pas souscrire à la conclusion de M. Béranger : « Il n'y a pas obligatoirement correspondance entre « prin- « cipat » et collation des pouvoirs constitutionnels » (p. 28).

Vient ensuite un très important chapitre sur la *terminologie* impériale. C'est une étude minutieuse des termes *princeps*, *hégémôn*, *dux*, *imperium*, *auctoritas*, toujours replacés dans leur contexte. Voici une phrase qui définit la position prise par M. Béranger : « Évitant la construction schématique que donnent le recul du temps et nos cerveaux de logiciens, nous suivions la marche tâtonnante du droit public romain à la recherche de solutions provisoires... » (p. 75), et mieux encore : « Le reproche qu'encourent [les modernes] est d'avoir, en rabâchant ces mots, créé une terminologie pseudo-scientifique, devenue malencontreusement usuelle » (p. 132).

M. Béranger nous oblige à reviser de fond en comble une *terminologie pseudo-scientifique*. Je reconnais, en particulier, qu'il a eu tout à fait raison de critiquer (p. 47) l'interprétation que j'avais proposée de deux passages des *res gestae*. Il confirme sa théorie sur le terme d'*infinitum imperium*, qui ne possède pas réellement un sens de droit public. Ses observations sur l'*auctoritas* enrichissent le dossier auxquelles les travaux de M. Grant et de M. Magdelain ont apporté aussi des contributions importantes.

Le troisième chapitre, consacré à l'*idéologie*, s'oppose au chapitre de la *terminologie*, dans ce livre si clairement composé. C'est encore une étude philologique, mais de termes moraux, *custos*, *statio*, *cura*, *prosta-*

sia. Il y apparaît que la personne du prince est avant tout une créature morale. L'auteur nous conduit ainsi à la conclusion qu' « *il est impossible de fixer dans un cadre institutionnel la fonction impériale* ». Le prince est inspiré surtout par des préoccupations philosophiques. Souvenons-nous que l'empereur Julien, dans le *Festin des Césars*, loue Auguste d'avoir pris pour conseillers des philosophes.

Ainsi l'ouvrage de M. Béranger nous achemine à une conclusion positive, bien que l'œuvre accomplie par les juristes puisse sembler, après son passage, pareille à un champ de ruines.

Il me sera permis d'indiquer comment, en réfléchissant sur ce beau livre, il est peut-être possible de réconcilier juristes et philologues.

Évidemment, il faut partir, comme le fait M. Béranger, de la notion de *princeps*. J'insisterais volontiers sur ce texte de la *XIV*e *Philippique*, où Cicéron, accusé de vouloir établir sa tyrannie, affirme qu'il ne prétend pas au *principatus*, bien qu'il en soit digne. On dirait qu'il a conçu la possibilité d'être officiellement reconnu comme *princeps*.

Or, von Premerstein, dans un mémoire qui demeure fondamental, a prouvé, en étudiant les textes de Dion Cassius, qu'Auguste a reçu officiellement et périodiquement renouvelé une *prostasia*. A mon avis, ce n'est pas autre chose que le principat. C'est le titre de *princeps* qui a été conféré officiellement à Auguste en 27, et d'ailleurs Tacite nous en apporte la preuve, puisqu'il nous dit qu'Auguste a fondé son pouvoir *principis nomine*.

Dès lors, il me semble que tout devient clair. Le titre de *princeps* explique précisément cette *auctoritas*, qui depuis l'an 27 constitue l'essence même du pouvoir impérial.

Mais, d'autre part, cette *auctoritas* serait un fantôme si elle ne s'appuyait sur des réalités de droit public, puissance tribunicienne, titre proconsulaire, *imperium majus*, et c'est pourquoi le prince est constamment obligé, en renouvelant des interventions législatives, de fortifier son *auctoritas* par des textes.

Auctoritas du *princeps*, *imperium* de magistrat sont ainsi deux aspects qui se complètent. L'habileté d'Auguste a été de jeter sur les réalités de l'*imperium* et de la *tribunicia potestas* le manteau prestigieux du principat. Encore faut-il ajouter qu'à notre avis même ce titre de *princeps* il l'a reçu en vertu d'un texte. Ce qui manquait à Tibère, après la mort d'Auguste, pour être empereur, c'était précisément la collation officielle du titre de *princeps*.

La thèse que je viens d'esquisser est en parfait accord avec celle de M. Béranger, qui écrit : « *La « dignité princière » avait besoin d'être conférée expressément* » (p. 20).

On voit ainsi combien ce livre, dans un domaine déjà tant étudié,

apporte de vues nouvelles et même révolutionnaires. Les formules que j'ai citées donnent une idée du style, qui parfois force la langue, mais s'affirme toujours personnel et fort.

André PIGANIOL.

Histoire régionale et topographie.

G. LUGLI, *Fontes ad Topographiam ueteris Vrbis Romae pertinentes*, I : libri I-IV, Roma, 1952, in-8°, 234 pages, 2 planches et 1 plan.

Quand on a recours à un dictionnaire topographique de Rome (le « Homo », qui était si commode, ou le « Platner-Ashby »), on trouve un article complété par une série de références aux *testimonia*. Se reporter à ces *testimonia* prend beaucoup de temps, d'abord parce qu'on est renvoyé à des textes que les bibliothèques particulières n'ont d'ordinaire pas (par exemple, dès le début : « Ptol., Strabo, Vitr., Cohen Vesp., Curiosum, Serv., Cal. Praenest. », etc...), ensuite parce que même dans une grande bibliothèque cette recherche est longue et fastidieuse. M. Lugli, le topographe de la Rome antique n° 1, a eu l'heureuse idée d'établir, en collaboration avec A. Degrassi et F. Castagnoli et avec ses étudiants et étudiantes de l' « Istituto di Topografia Antica » de l'Université de Rome, le corpus de tous ces *testimonia* avec références. Après tant de publications de fouilles, de solides monographies, de vastes synthèses comme sa *Roma Antica* de 1946, M. Lugli ajoute une nouvelle œuvre dont tous les travailleurs futurs béniront l'existence.

Le hasard a fait qu'aussitôt que ce beau livre a été sur ma table j'ai eu à m'en servir et à l'éprouver. J'avais à expliquer à des étudiants de licence le début de la Satire III de Juvénal et, en particulier, le vers 11 sur l'humide Porte Capène :

substitit ad ueteres arcus madidamque Capenam.

Un diverticule de l'*Aqua Marcia*, appelé *Riuus Herculaneus*, traversait la Porte Capène par une canalisation qui passait sur la porte même, semblable aux canalisations qu'on voit encore si bien à la Porte Majeure. Dans le livre de M. Lugli je trouve réunis non seulement tous les textes qui concernent la Porte Capène, et il n'y en a pas moins de quarante-quatre, mais spécialement ceux qui concernent la porte en tant qu'*arcus stillans* : d'abord le vers de Juvénal à expliquer, puis la scholie, le *Corp. Glossat. Lat.* (V, 653, 31), Martial, Frontin (deux textes), les *Mirabilia*. On voit aussitôt que plusieurs de ces textes sont malaisés à dénicher et quel grand service M. Lugli rend et rendra à tous ceux qui travaillent sur l'antiquité romaine.

Mais ceux-ci ne tireront vraiment profit de l'ouvrage qu'après un apprentissage, car la répartition ne pouvait pas ne pas être compliquée

étant donnée l'ampleur de la matière. Les dépouillements ont donné 16,000 fiches qui se répartiront en douze volumes : *longa res et magni laboris*, dit avec un juste orgueil la préface. Ce premier volume contient quatre livres : I, *Fontes ad Vrbem in universum pertinentes;* II, *Pomerium* ; III, *Muri usque ad muros Aureliani* ; IV, *Muri portaeque Aureliani.* Dans chaque livre, des chapitres, par exemple livre I, chapitre I, *Locus Vrbis eiusque natura* ; II, *Nomen Vrbis*, etc... Enfin, dans chaque chapitre, il y a des subdivisions avec titres en caractères gras (*typi nigriores* !) et les *testimonia* sont numérotés à partir de 1. Combien j'aurais préféré, pensant aux renvois et aux *indices* dans l'ouvrage même ou aux références que l'on donnera à l'ouvrage, une numérotation continue ! Ce qui a rendu la chose impossible est le fait que les volumes ne paraîtront pas dans l'ordre, mais c'est un peu comme si, dans les volumes du *C. I. L.* autres que le sixième, on revenait à chaque ville au n° 1. Prenons un exemple. La référence au texte des *Annales* sur l'incendie de Néron devient : *Fontes*, vol. I, I, 5, 39, ce qui signifie : volume I, livre I, chapitre 5 (MEMORABILIA IMPERATORVM AETATIS), rubrique **Maxima urbis pars incendio vastata est anno p. C. 64 ; deinde nova urbis dispositio instaurata est**), *testimonium* 39. On diminuerait les chances d'erreur en rappelant au moins en caractères gras, en haut et à droite de chaque page, le livre et le chapitre (ici **I, 5**). Encore une vétille : pour un auteur comme Frontin, l'indication du paragraphe après le chapitre serait nécessaire.

J'entends que ces remarques ne soient pas prises pour des reproches. Elles ne diminuent, en effet, en rien la valeur de l'œuvre dont la publication commence, publication que l'on souhaite assez rapide. Dès son arrivée, je me suis servi de l'ouvrage avec profit ; la veille, j'ignorais son existence ; le lendemain, il me paraissait indispensable.

M. DURRY.

Joël LE GALL, *Le Tibre, fleuve de Rome dans l'Antiquité*, préface de M. Charles PICARD (Publications de l'Institut d'Art et d'Archéologie de la Faculté des lettres de Paris, t. I) : Paris, Presses Universitaires de France, 1953, VII & 367 pages, XXXIV planches, 8 croquis, 2 cartes.

— *Recherches sur le culte du Tibre* (Ibid., t. II) : 1953, 124 pages, VI planches.

M. Le Gall, qui enseigne l'histoire ancienne à la Faculté des Lettres de Dijon, est géographe et « romain ». C'est dire la valeur de ses deux thèses, qui constituent une monographie complète sur un sujet d'importance, et mettent en œuvre des méthodes complémentaires. On

y trouvera des études de géologie, d'archéologie, de topographie, d'épigraphie, voire de science nautique, et enfin — ce qui n'est pas un mince mérite — un sens très réel du pays latin. Tout cela contribue à faire de ces deux volumes un instrument de travail désormais indispensable à tous les historiens de Rome.

La thèse principale comprend d'abord une partie traitant des données géographiques générales ; puis l'histoire du fleuve est présentée selon un plan chronologique, divisé en trois périodes : des origines à l'époque classique, l'époque classique, enfin, la décadence. Ainsi, le phénomène historique et géographique est suivi dans sa continuité, de son commencement à sa fin. La matière traitée embrasse, outre des questions de géographie physique (noter l'excellent développement sur la singularité du Tibre parmi les fleuves méditerranéens, due à la géologie de son bassin supérieur), l'étude des aménagements matériels du fleuve aux diverses époques : ponts, quais, installations portuaires (et cela, non seulement pour Rome, mais aussi pour Ostie et Porto), celle de la navigation : mouvement des navires, volume et sens du trafic, technique des embarcations (la thèse du commandant Lefebvre des Nouettes reçoit ici d'importantes et utiles retouches), organisation professionnelle du personnel. Il n'y manque pas non plus un chapitre sur la Curatèle du Tibre, avec une prosopographie des curateurs, qui est une opportune mise à jour de travaux vieillis. Les problèmes de droit fluvial sont également abordés ; les conséquences de la législation sur le paysage de la rive et les conditions de halage sont envisagées. Il y a là une tentative méritoire pour traiter en géographe (au meilleur sens du mot) — et cela malgré une documentation forcément très lacunaire — un problème essentiel de l'histoire romaine.

Les principaux bénéficiaires du travail de M. Le Gall seront les spécialistes de topographie romaine. Ils y trouveront les dossiers traditionnels étudiés avec soin, mais aussi des matériaux inédits (tels les procès-verbaux manuscrits des découvertes fortuites effectuées le long des rives au cours des aménagements des Lunghitevere), qui permettent d'apporter sur bien des points des solutions nouvelles. C'est ainsi que se trouve précisé, avec une certitude absolue, le tracé du pomérium. M. Le Gall s'est, en effet, aperçu que les rives du fleuve avaient été souvent utilisées pour des sépultures, ce qui prouve que la limite pomériale était située en deçà de la ligne des hautes eaux et n'atteignait pas le fleuve. Il en résulte que ni l'île Tibérine ni le Transtévère n'ont jamais été inclus dans l'enceinte pomériale. Ce qui a conduit, très justement, M. Le Gall à mettre en lumière l'aspect religieux des projets de César, lorsque le dictateur voulut dériver le Tibre le long des collines vaticanes pour créer un nouveau Champ de Mars. Le creusement de la Naumachie

in Codeta Minore constituait un commencement d'exécution ; aussi le Sénat en ordonna-t-il le comblement, en 43, parmi les mesures expiatoires destinées à détourner l'épidémie qui éclata cette année-là : cette « peste » était le signe que les dieux considéraient le détournement du Tibre comme un sacrilège.

D'autres résultats apportés par M. Le Gall sont destinés à être unanimement acceptés : par exemple, la localisation des *Navalia* sur la rive du Champ de Mars. Ingénieuse — et vraisemblable — son interprétation du fragment 61 de la *Forma* sévérienne, où on lit NAVALEMFER... Ce *nauale inferius* serait, non pas un arsenal, mais un hangar de séchage appartenant à une briqueterie. Cette heureuse conjecture suffit à lever l'hypothèque que, depuis Hülsen, ce fragment mutilé faisait peser sur tout le problème du *Forum Boarium*. Du même coup, le texte de Tite-Live (XL, 51) relatif aux constructions d'Aemilius, et si justement torturé, redevient clair, et l'on se dispensera d'y apporter des corrections abusives.

L'on accordera aussi à M. Le Gall sa localisation du pont Sublicius et ce qu'il dit du pont Aemilius. Mais on eût aimé que sa prudence ne l'eût pas détourné d'examiner la question des rapports de la Rome primitive avec son fleuve. Il était difficile d'éviter le problème du mur Servien, au moins pour le trajet entre Capitole et Aventin. M. Le Gall ne l'a pas traité, et, sans doute, ne saurait-on blâmer un auteur qui, en l'absence de faits nouveaux, s'abstient d'ajouter une hypothèse à la masse de celles qui ont été déjà proposées, mais l'*area* de S. Omobono méritait mieux qu'une mention rapide, dans une note de la thèse secondaire. Si l'on admet — et cela paraît bien probable — que l'autel de Carmenta ait été identifié, la localisation de la porte Flumentale n'est-elle pas remise en question?

A la vérité, nous sommes là au cœur du sujet. M. Le Gall n'a pas méconnu le problème, mais il a préféré l'aborder en géographe, plutôt qu'en archéologue. Quels ont été, en vérité, les rapports de Rome et du Tibre à l'époque royale? M. Le Gall répond en évoquant des « catégories » géographiques plutôt que par des démonstrations tout à fait convaincantes. On nous parle de « Rome ville-premier pont », de « Rome point de passage » ; mais ces allusions à des « lois géographiques » ne sauraient remplacer des analyses précises. M. Le Gall sait bien (il nous le dit lui-même) que ces prétendues lois ne sont pas rigoureuses et ne constituent que des généralisations approchées. Ici, elles sont démenties par des faits, que l'auteur ne méconnaît pas, et qui ne vont pas sans lui causer parfois quelque gêne. On va répétant que Rome doit son existence à ce qu'elle fut avant tout un point de franchissement du fleuve. M. Le Gall n'y contredit pas. Mais, tout en reprenant l'affirmation à

son compte, il est contraint d'écrire que « la valeur du point de passage, en tête d'estuaire et au centre du carrefour tibérin, a dû rester longtemps à l'état latent, sans pouvoir se manifester ». Cela revient à reconnaître implicitement que le Tibre ne joua aucun rôle dans la fondation de la ville. Mais M. Le Gall, trop fidèle aux opinions traditionnelles, veut que le site de Rome ait, à un moment quelconque, constitué un « point de passage ». Pour cela, il formule l'hypothèse que cette fonction ne se révéla que sous la domination étrusque et, logiquement, avance que le pont Sublicius doit être considéré comme étrusque. Or, c'est là une affirmation contraire à toute vraisemblance. Comment admettre que les Étrusques, excellents métallurgistes, s'en seraient tenus, pour la construction des ponts, à un assemblage par chevilles? Comment concevoir, d'autre part, que cette même technique, importée par des étrangers, aurait pris, à Rome, un caractère sacré et se serait finalement trouvée protégée par un interdit? On ne saurait oublier non plus que les *pontifices* sont l'un des plus vieux collèges religieux de Rome ni que Varron (*L. L.*, V, 83) affirme qu'ils intervenaient dans les réparations du Sublicius par des cérémonies célébrées sur les deux rives du fleuve, *non mediocri ritu*. Seraient-ils seulement les successeurs des ingénieurs des Tarquins?

Les partisans de la thèse traditionnelle de Rome point de passage avancent comme argument principal que l'île Tibérine facilitait le franchissement du fleuve. M. Le Gall est un géographe trop averti pour reprendre l'affirmation à son compte. Il n'oublie pas que l'île est une formation alluviale récente, très probablement postérieure à la fondation de Rome, et que, d'ailleurs, le pont Sublicius l'évitait soigneusement. Mieux vaut s'en tenir à l'opinion des historiens romains : le pont Sublicius fut construit pour donner accès au Janicule, c'est-à-dire à l'avant-poste de Rome sur la rive droite, et non pour supporter une route. On nous dit et répète que le Sublicius est un pont provisoire. Le Janicule est, très évidemment, une « marche » de Rome vers le pays étrusque, et, dans cette fonction, cette colline succède à l'*arx* du Capitole. Loin d'être l'œuvre des ingénieurs étrusques, le Sublicius fut établi contre les envahisseurs venus de la rive droite, pour le service de la place forte, fermée sur elle-même, que veut demeurer Rome. M. Le Gall reconnaît lui-même que, de très bonne heure, les relations de la Ville avec l'Italie centrale et septentrionale passaient plus au nord, par le pont Milvius. Or, il semble bien probable que le pont Milvius n'est que le successeur du bac de Fidènes, où s'opéra longtemps le passage du Tibre entre pays étrusque et pays latin ou sabin. On n'accorde généralement pas assez d'importance à ce Mont Sacré, où la Plèbe menaça de faire sécession. L'emplacement était choisi très opportunément : une ville y

aurait certainement prospéré, dominant un *vrai* carrefour de pistes, au confluent de l'Anio et du Tibre, à l'endroit où la route d'Étrurie rencontrait celle d'Ombrie et celle de la Sabine. Rome est née *en dehors* des routes commerciales, et elle est toujours demeurée au fond d'une impasse, prise entre ces collines et son fleuve. M. Le Gall reconnaît, dans une note (p. 85), que l'accès au pont Sublicius n'était commode qu'en été ; autrement, il se trouvait pris dans une zone de marécages formés par la *Vallis Murcia* et la *Cloaca Maxima*. Le Vélabre et le *Forum Boarium* ont dû longtemps n'être qu'un immense bourbier. On nous dit que l'important, pour un point de franchissement, est la forme de la vallée plus que l'aspect du cours d'eau. Mais que penser d'une vallée qui, sur la rive gauche, ne présente que des marécages et, sur la rive droite, s'élève brutalement avec des falaises trop abruptes pour qu'une route puisse les franchir sans longues sinuosités? De tout temps, les routes ont évité le Janicule, qu'elles préfèrent longer afin de gagner le Vatican. Loin d'être un carrefour de routes, Rome paraît avoir attiré celles-ci vers elle — sauf, sans doute, la *Via Salaria*, qui est une artère de la rive gauche. Les routes ont rayonné d'une Rome politiquement forte. Elles n'ont pas préexisté à la ville. Le Tibre, s'il a joué un rôle au moment de la fondation, n'a pu être considéré que comme un obstacle, et tout indique que Rome fut d'abord une ville-frontière, tournée essentiellement vers la rive gauche et les plateaux latins.

Est-ce à dire que le Tibre n'ait pas agi sur l'histoire de la ville? Cette action est réelle, mais elle ne s'exerce que tardivement, et plus sous la pression des nécessités militaires que pour satisfaire des besoins commerciaux. Les comparaisons que l'on fait avec Rouen ou Bordeaux, « villes de premier pont », sont illusoires. C'est méconnaître l'importance primordiale du rôle politique, sa prédominance sur la fonction économique, en un temps où le trafic commercial, dans une économie peu différenciée, ne revêt pas ce caractère tyrannique que nous lui connaissons. Le Tibre ne fut jamais, d'ailleurs, qu'une voie de communication médiocre, lente, onéreuse, incommode. Les Romains ont visiblement préféré les charrois, sauf, peut-être, pour le blé et les matériaux de construction, surtout les marbres précieux. Ils ne connaissaient pas les marchandises lourdes, en grandes masses, de nos ports modernes, et il n'y avait aucun inconvénient majeur à ce que la plus grande partie des importations fût débarquée en Campanie et, de là, acheminée vers Rome par la route. Pouzzoles a longtemps prévalu sur Ostie. Les Romains se défiaient des villes maritimes ; ils aimaient mieux les tenir à distance, pour des raisons morales. Tous ces facteurs « humains » faussent le jeu des lois géographiques que l'on prétend invoquer. Le Tibre ne commença vraiment à être utilisé par les Romains qu'au mo-

ment des guerres puniques, comme accès direct à la mer. Mais par les navires de guerre, et pour faire face à une situation de crise. Ce n'est pas le Tibre qui a entraîné Rome dans des aventures coloniales.

La thèse de M. Le Gall se révèle aussi instructive par ce qu'elle ne parvient pas à démontrer. Lorsque (p. 111) nous lisons : « (le pont) est resté un organisme essentiel à la vie de la Cité, mais... n'en est pas devenu le centre », la première partie de la phrase est une concession à l'opinion traditionnelle — et erronée — la seconde une constatation qui revient à rejeter ce que l'on affirme d'abord. Les ponts de Rome n'ont jamais eu qu'une fonction édilitaire, et le port d'Ostie n'a guère été qu'une dépendance du service de l'annone. Le Tibre n'a pas détourné Rome de sa vocation continentale.

L'étude de M. Le Gall sur le culte du fleuve confirme les conclusions négatives que nous tirons de sa thèse principale. Lorsque les poètes parlent du Tibre comme « *Genitor Urbis* », ils ne font que céder à une symétrie trompeuse avec le dieu Nil. Ce Tibre des poètes et des rhéteurs est une création artificielle, qui doit beaucoup à la religion isiaque, mais n'eut jamais d'existence véritable dans la pensée romaine. On lira avec intérêt le chapitre consacré, au début du livre, à la statue du Louvre, que M. Le Gall descend, avec la plus grande vraisemblance, jusqu'à l'époque d'Hadrien. On lui accordera que l'influence virgilienne est absente de la conception dont témoignent les bas-reliefs du socle. Ce qui convient assez à un style archaïsant, tel qu'en connut le début du II^e^ siècle ap. J.-C. Mais c'est dire aussi le caractère artificiel de l'œuvre, qui n'est autre chose qu'un pendant au Nil, placé, comme celui-ci, dans l'*Iseum* du Champ de Mars.

Les analyses de M. Le Gall font table rase des hypothèses accumulées pour démontrer que la personnalité primitive du dieu Tibre avait été absorbée par une autre divinité : ni Volcanus, ni Juturne, ni Portunus, ni le mystérieux *Rumo*, ni Vertumne ne sauraient prétendre à cette dignité. *Tiberinus Pater* est une figure artificielle, à peine distincte, même chez Virgile, du fleuve lui-même, et qui n'atteignit jamais à la personnalité. La religion du Tibre relève d'une autre mentalité religieuse, beaucoup moins évoluée. L'eau du fleuve était sacrée ; elle entraînait vers la mer les souillures de la cité, mannequins des Argées, sacs où étaient cousus les parricides, cadavres des criminels et, de façon générale, tous les « prodiges » dont on redoutait la contagion. De plus, et comme toutes les eaux, celles du Tibre sont guérisseuses. M. Le Gall a eu le grand mérite de retrouver la trace des innombrables offrandes qui le démontrent : organes divers façonnés en terre cuite, et que l'on déposait le long des rives, sur les bancs de sable immergés aux hautes eaux. Ce qui explique très naturellement le choix de l'île Tibérine pour y installer Asclépios,

par superposition de deux cultes ayant le même but. Par contre, l'enquête n'a jamais rencontré le moindre indice qui permît de conclure à l'existence d'un quelconque rite lié au franchissement du fleuve. Le Tibre est abandonné aux superstitions populaires. Il n'a jamais été intégré vraiment dans la religion officielle, qui l'ignore. En eût-il été ainsi dans l'hypothèse où Rome lui aurait eu la dette que l'on prétend? Si la vie entière de la Cité en eût dépendu? Force est bien de conclure que, ni sur le plan religieux, ni sur celui de l'histoire, le Tibre n'a joué le rôle primordial qu'on lui attribue.

Pierre GRIMAL.

Pierre WUILLEUMIER, *Lyon métropole des Gaules* : Paris, Les Belles-Lettres, 1953, 117 pages, 12 planches.

Après Volubilis et Carthage, Lyon fait son entrée dans « Le Monde Romain », que Les Belles-Lettres éditent maintenant sous une forme luxueuse ; ce volume-ci a été réalisé avec un art consommé à Lyon même « par Audin pour la typographie et par Lescuyer pour l'héliogravure ». La métropole des Gaules est présentée par celui qui a travaillé depuis de longues années à sa résurrection et qui aura été un grand directeur des antiquités. L'autre jour j'étais avec un groupe à Fourvière et tous nous étions en admiration devant le splendide théâtre déblayé et rendu à sa destination ; à côté du théâtre, un odéon pour les conférences et un musée déjà riche ; tout cela est l'œuvre de M. Wuilleumier, et en l'entendant sur le terrain expliquer avec une maîtrise simple la genèse et les étapes de cette fouille grandiose, on sentait la ferveur qui l'avait soutenu durant ce long effort, dont le résultat lui fait tant d'honneur. M. Wuilleumier, dans une synthèse sobre et dense, examine successivement les origines de la ville, que le site destinait au rôle de capitale et que les Celtes ont baptisée avant la colonisation romaine, puis l'évolution historique jusqu'au début du VI^e^ siècle, l'administration provinciale à laquelle il avait déjà consacré un livre particulier, le Conseil des Gaules, sur lequel il avait fait une communication à notre Société, l'administration municipale, la vie économique et sociale, dont l'épigraphie et l'archéologie attestent l'intensité, la vie artistique tournée surtout vers l'architecture et la mosaïque, la vie intellectuelle et religieuse qui mène au christianisme. Douze belles planches reproduisent les principaux monuments ou objets de la cité depuis la fameuse table claudienne jusqu'à l'autel taurobolique en passant par la fine et suggestive mosaïque des jeux du cirque. Après vingt ans de travail lyonnais, M. Wuilleumier s'installe à Paris, mais ce volume, qui clôt pour ainsi dire sa carrière sur les rives du Rhône et de la Saône de façon magistrale, prouve que son séjour à la tête des fouilles de Lyon laissera